



C'est la rentrée !



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2025-2026



MOT DE LA CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents, chers élèves,

C'est avec un grand plaisir que nous vous retrouvons en ce début d'année scolaire. La rentrée marque toujours un nouveau départ : celui de l'aventure des apprentissages, des projets partagés et des belles rencontres.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles qui rejoignent notre école et adressons une pensée particulière à tous les enfants qui franchissent aujourd'hui la porte de leur classe avec curiosité et parfois un peu d'appréhension. Qu'ils se rassurent : chaque jour sera l'occasion de découvrir, d'essayer, de progresser, et surtout de grandir ensemble.

Cette année encore, notre équipe s'engage à proposer à vos enfants des projets pédagogiques innovants et variés, pensés pour éveiller leur curiosité et enrichir leurs apprentissages de manière dynamique et créative. Que ce soit à travers des ateliers, des sorties, des projets artistiques, sportifs ou scientifiques, nous avons à cœur de nourrir leur envie d'apprendre et de développer leurs talents.

À vous, les parents, nous renouvelons notre gratitude pour la confiance et la collaboration qui nous unissent. Votre soutien est essentiel pour permettre à chaque élève de s'épanouir pleinement.

À toute l'équipe éducative, nous exprimons notre reconnaissance : votre dynamisme, votre créativité et votre engagement font battre le cœur de notre école.

Que cette année 2025-2026 soit, pour chacun, riche en découvertes, en réussites et en joie partagée ! Bonne rentrée à toutes et à tous !

Bien à vous,

Tifenn DIDOU

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

L'équipe enseignante

Les enseignants de maternelle		Les enseignantes de primaire	
TPS-PS-MS (bil.)	Lydia LE VERGE	CP-CE1 (bil.)	Hélène GUEVEL
MS-GS (bil.)	Clémence BERTHOU	CP-CE1	Aurélie DIAS
TPS-PS	Stéphanie SIOU Delphine GUENNEGUES	CE1-CE2	Morgane HILY Tifenn DIDOU
PS-MS	Soazic LOBJOIS	CE2-CM1	Christine FOURN
GS-CP	Cécile LE SAOUT Delphine GUENNEGUES	CM2	Gwenaëlle SALAÛN
		CE2-CM1-CM2 (bil.)	Rozenn BONTONOU Pauline EICHENBERGER
		DA	Anne-Françoise GUILLERM

Les répartitions des enfants dans les classes sont des décisions de professionnels qui tiennent compte de l'intérêt de chaque élève.

Le personnel encadrant

ASEM	Anaïs JAOUEN Jessica LE CORFEC Aurélie LESPAGNOL Noëla RIVALLAND Laëtitia TIHAY
Responsable hygiène et propreté	Gaëlle PETTON
Garderie	Matin : Evelyne LANSONNEUR Soir : Noëla RIVALLAND & Aurélie LESPAGNOL
Responsable cantine	Evelyne LANSONNEUR
AESH	Murielle FINET-LABBÉ Rozenn LIBEAU
Secrétaire comptable	Marie-Laure CHENTIR
Apprenties CAP AEPE	Julie BELIN Amélie HUITLEC
Service civique	Léa GOALES

CONTACTS UTILES

Les circulaires sont transmises essentiellement par Educartable. Pour ne pas manquer les informations concernant l'école ou la classe de votre enfant, **consultez régulièrement cette application.**

Rencontres avec les enseignants

L'enseignant est l'interlocuteur privilégié des parents. Des réunions de classes sont programmées dès la rentrée. Néanmoins, un contact individuel et régulier est important.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, merci de bien vouloir le faire **au moins 48 heures à l'avance**. Les entretiens trop rapides à la porte de la classe ou au portail ne sont bénéfiques pour personne.

Rencontres avec la Cheffe d'établissement ou la comptable

Attention ! Notez bien les adresses mails pour nous joindre :

LE SÉCRETARIAT

La secrétaire-comptable, **Mme Marie-Laure CHENTIR**, assure des permanences les jours suivants :

- lundi et vendredi (8h30 - 17h15)
- mardi et jeudi (8h30 - 12H15)

Mail Secrétariat – comptabilité : marie-laure.chentir@enseignement-catholique.bzh

LA DIRECTION

La directrice, **Mme Tifenn DIDOU**, est présente au bureau les jeudis et vendredis, les autres jours, sur RDV.

Téléphone : 02.98.07.63.80 ou 07.66.78.66.79

Mail Direction : sainte-therese.guilers@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous trouverez sur le site de l'école de nombreuses informations : <https://ecolestethereseguilers.fr/>

- Informations pratiques concernant le fonctionnement de l'école
- Les actualités des classes
- Les projets de l'année
- Les menus de la cantine
- De nombreuses ressources pédagogiques à destination des enfants et des parents

N'hésitez pas à le consulter régulièrement !

LES PROJETS PEDAGOGIQUES 2025-2026

Comme chaque année, de nombreux projets seront menés dans les classes. Vous trouverez d'ores et déjà ci-dessous, un aperçu de ce que vivront vos enfants pour cette nouvelle année scolaire !

ECRITURE D'UN LIVRE EN BRETON

Classes (filière bilingue) : TPS/PS/MS + MS/GS + CP/CE1 + CE2/CM1/CM2

Participation familles : 10€ / élève

PERCUSSIONS CORPORELLES

Classes : CE2/CM1 + CM2 + CE2/CM1/CM2 (bilingue)

Participation familles : 20€ / élève

CAPOEIRA

Classes : GS/CP (monolingue) + CP/CE1 (monolingue) + CP/CE1 (bilingue) + CE1/CE2 (monolingue)

Participation familles : 15€ / élève

YOGA / RELAXATION

Classes : TPS/PS + PS/MS + MS/GS (bilingue) + GS (monolingue)

Participation familles : 10€ / élève

INITIATION AU CIRQUE

Classes : TPS/PS/MS (bilingue) + TPS/PS + PS/MS

Participation familles : 20€ / élève

NATATION

Classes : tous les élèves de CE1

Participation familles : 15€ / élève

FESTIVAL DU FILM EN BRETON

Classes (filière bilingue) : TPS/PS/MS + MS/GS + CP/CE1 + CE2/CM1/CM2

Participation familles : 4€ / élève

LES PARCOURS DE REUSSITE

Chaque jour à l'école, votre enfant fait de nouveaux apprentissages. Et pour lui ce n'est pas toujours facile...

Rassurez-vous, rencontrer des difficultés, c'est tout à fait normal quand on apprend !

La plupart du temps votre enfant saura dépasser les obstacles tout seul avec le soutien de son enseignant, et avec l'aide que vous lui apporterez.

Quelquefois cependant, les difficultés d'apprentissages s'installent ; votre enfant se décourage et vous vous inquiétez pour sa scolarité.

Dans le cadre du « Projet de Réussite de l'Élève », trois parcours de réussite peuvent alors être proposés à votre enfant, selon ses besoins.

PARCOURS N°1 : L'AIDE EN CLASSE

Sur temps de classe, adaptation de l'enseignement, différenciation pédagogique, avec l'enseignant de la classe.

PARCOURS N°2 : LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Il s'agit d'un accompagnement, en-dehors du temps de classe, pour travailler sur des objectifs ciblés, disciplinaires ou méthodologiques, organisés par les enseignantes et mis en œuvre sous leur responsabilité.

L'accord écrit des parents ou des représentants légaux précisera les dates ou périodes, les horaires et lieux d'activité. Cet accord sera recueilli par l'enseignante de chaque classe.

PARCOURS N°3 : LE DISPOSITIF D'ADAPTATION

Le Dispositif d'Adaptation vise à prévenir la difficulté scolaire et à aider les élèves rencontrant des difficultés persistantes à comprendre et à apprendre.

L'enseignante spécialisée, travaillant au sein du dispositif, apporte une aide spécifique aux élèves pour lesquels l'accompagnement pédagogique assuré par les enseignants de classe ne suffit pas.

Le travail porte sur les stratégies d'apprentissage, la reprise de confiance en soi, la reconstruction de son image ou de sa relation à l'école, l'acquisition de notions qui auraient dues être acquises au cours des années précédentes.

Les séances ont lieu sur temps de classe, après concertation entre les enseignants, dans la salle du dispositif ou dans la classe de l'enfant.

L'enseignante spécialisée a également une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive et assure le lien entre l'école, la famille et les partenaires extérieurs. **Anne-Françoise GUILLERM**, enseignante spécialisée, assure ce poste.

Quelles que soient les décisions prises par l'équipe pédagogique, nous œuvrons tous dans un même but : celui de la réussite de nos élèves, de votre (vos) enfant(s). Une collaboration étroite est donc indispensable.

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- Reçoit les familles pour les renseigner sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés,
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs, et transmet un compte-rendu à l'équipe de la MDPH.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignante référente est :

Madame Catherine POTHIER

DDEC Site de Brest 15, place Sanquer 29200 Brest

Tél : 07.56.38.43.33

@ : catherine.pothier@enseignement-catholique.bzh

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat de scolarisation : il vous est transmis au début de chaque année scolaire. Vous devez le signer et nous le retourner.

Le règlement intérieur : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

L'avenant financier : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

La fiche de renseignements : elle est transmise à la rentrée scolaire par l'enseignant(e) de votre enfant. Merci de la vérifier et de modifier en rouge les informations incomplètes ou inexactes de manière très précise.

Le projet d'établissement : il est consultable sur le site de l'école, rubrique 'Projets'. Il se décline en 3 volets : éducatif, pédagogique et pastoral.

LES DIFFERENTS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE

L'OGEC : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique. C'est l'association chargée du fonctionnement de l'établissement.

- Son rôle :
- Embaucher le personnel non enseignant et en est l'employeur
 - S'occuper des travaux et de l'entretien des bâtiments
 - Avoir la charge financière de l'établissement (comptabilité et gestion)
 - Gérer les services annexes : cantine, garderie.

Président de l'OGEC : **Monsieur Lionel YVEN**

L'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Elle accueille tous les parents d'élèves désireux d'œuvrer pour l'animation et la vie de l'école.

- Son rôle :
- Organiser les différentes activités dont l'objectif est de participer au financement des divers projets mis en place.
 - Apporter un soutien aux enseignants pour la réalisation des projets
 - Participer à l'OGEC (la présidente de l'APEL est membre de droit de l'OGEC).

Président de l'APEL : **Monsieur Julien LE BOLLOCH**

La DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

- Son rôle :
- Promouvoir l'Enseignement Catholique dans le département.
 - Faire le lien avec les instances nationales de l'Enseignement Catholique
 - Pourvoir aux fonctions d'assistance, de coordination et de développement au sein du diocèse.
 - Apporter un soutien aux établissements, aux enseignants et aux OGEC : pédagogique, formation, gestion...
 - Gérer le mouvement de l'Emploi en lien avec l'Inspection Académique.
 - Assurer la mission pastorale de l'Enseignement Catholique.

Directeur diocésain : **Monsieur Christophe GEFFARD**

LA MAIRIE

L'école est liée à l'Etat par un contrat d'association qui oblige la mairie à prendre en charge tous les frais de fonctionnement ; elle verse donc un forfait communal par élève qui doit être équivalent au coût d'un élève de l'école publique.

La mairie apporte aussi son soutien par des subventions à caractère social (pour la cantine) et par la mise à disposition de matériel informatique.

Elle ne peut pas nous aider pour les dépenses liées à l'immobilier.

Inspection de l'Education Nationale :

L'école dépend de l'inspection primaire de la circonscription de Brest Nord.

Rôle de l'IEN : l'inspecteur est chargé

- du suivi pédagogique des enseignants et du directeur.
- de l'application des programmes nationaux,
- de la vérification des projets et de la sécurité.

Inspecteur de l'Education Nationale : **Monsieur Bruno TROBO**

Inspection académique du Finistère

- Elle diffuse les textes qui régissent la scolarisation des enfants et vérifié leur application dans les établissements en lien avec la DDEC.
- Elle s'occupe du mouvement de l'emploi : elle nomme les enseignants en accord avec la DDEC.
- Elle est l'employeur des enseignants qui sont agents de l'Etat.